





Communiqué de presse Bruxelles, le 29 décembre 2018

Quand des chambres de la construction ainsi que certains patrons semblent dénués de tout scrupule.

Durant ces fêtes de fin d'année et depuis quelques jours déjà, des travailleurs en maladie de longue durée reçoivent une notification de licenciement par courrier de leur employeur sans explication ou motivation complémentaire.

D'après nos informations, certaines chambres de la construction (fédération des patrons du secteur) ont conseillé à leurs affiliés de licencier avant la fin de l'année pour éviter de payer les nouveaux préavis du secteur qui leur seront moins favorables dès janvier 2018.

Pour rappel, dans le cadre du rapprochement de statut ouvriers/employés, la loi du 26 décembre 2013 avait réformé fondamentalement les délais de préavis dans pratiquement tous les secteurs. Cette loi prévoyait néanmoins une exception pour une durée indéterminée pour les préavis des ouvriers de la construction occupés sur chantiers. Suite à un recours introduit par les organisations syndicales, la Cour constitutionnelle a corrigé cette discrimination et a imposé des délais de préavis équivalents dans tous les secteurs dès le 1^{er} janvier 2018.

L'effet Maggie De Block avec son parcours de réintégration des malades a également sa part de responsabilité dans le licenciement de ces travailleurs. Ainsi, pour éviter de devoir appliquer la loi et de rechercher des solutions à leur retour dans l'entreprise avec l'aide du médecin du travail, les employeurs les moins courageux et les plus lâches préfèrent licencier.

Nous exigeons que ces employeurs dénués de tout scrupule à l'égard des travailleurs les plus fragiles de leur entreprise reprennent ceux-ci dans les plus brefs délais et recherchent une solution sociale et adaptée à leur situation.

Pour de plus amples informations :

Pierre Cuppens, secrétaire général CSC bâtiment - industrie & énergie, 0477/54.39.38 (FR) Patrick Vandenberghe, président CSC bâtiment – industrie & énergie, 0477/54.39.08 (NL) Gianni De Vlaminck, secrétaire fédéral Centrale Générale FGTB, 0476/28.02.17 Johan Vandycke, responsable national CGSLB, 0475/41.67.19